

Aider à prévenir les incidents et les accidents liés à la médication

Élément du Système canadien de déclaration et de prévention des incidents médicamenteux (SCDPIM).

Volume 2, numéro 5

Bulletin

Le 31 août 2011

Prévention des accidents liés à la médication chez les enfants Partie 3 : Médicaments en vente libre

Ce document est le troisième d'une série de bulletins visant à fournir des suggestions pour favoriser la prévention des accidents associés à l'administration de médicaments aux enfants. Notre premier bulletin fournissait des renseignements sur les mesures à prendre et les questions à poser quand un médicament est prescrit et remis à votre enfant (Partie 1 – Au cabinet du médecin et à la pharmacie) : http://www.medicamentssecuritaires.ca/bulletins/dossiers/ISMPC_Bulletin_2011_06.pdf. Notre deuxième bulletin fournissait de l'information sur les mesures de précaution à prendre pour réduire le risque d'erreur lors de l'administration d'un médicament à votre enfant, à la maison ou à l'extérieur de la maison (Partie 2 – À la maison et à l'extérieur de la maison) : http://www.medicamentssecuritaires.ca/bulletins/dossiers/ISMPC_Bulletin_2011_07.pdf. Le présent bulletin contient d'autres conseils pour la prévention des accidents liés au choix des médicaments en vente libre ou à leur administration aux enfants.

Les médicaments en vente libre sont des médicaments qu'on peut se procurer sans ordonnance. Ces médicaments servent généralement à soulager des **symptômes légers** et sont habituellement pris pendant de courtes périodes. Un parent ou un soignant peut faire une erreur en choisissant un médicament en vente libre dans une pharmacie ou un autre magasin qui vend ce type de produit (p. ex. à l'épicerie). Une erreur peut également survenir au moment de l'administration du médicament en vente libre à la maison ou à l'extérieur de la maison (p. ex. à l'école, en colonie de vacances ou à la garderie). Heureusement, il y a des mesures qu'on peut prendre pour prévenir les erreurs associées aux médicaments en vente libre et les préjudices qu'ils causent aux enfants.

Conseils à l'égard des médicaments en vente libre

- Les médicaments en vente libre ne conviennent pas tous aux enfants. Cherchez les médicaments en vente libre qui sont conçus spécialement pour les enfants et choisissez des produits qui conviennent à l'âge et au poids de votre enfant.
- **ÉVITEZ de donner des médicaments en vente libre contre la toux et le rhume** aux enfants âgés de moins de 6 ans. Les données dont on dispose sur l'efficacité de ce type de médicament chez les enfants sont insuffisantes. En outre, ces médicaments peuvent avoir de graves effets indésirables. Pour obtenir un complément d'information sur les médicaments contre la toux et le rhume destinés aux enfants, voir l'encadré ci-dessous.
- Portez une attention particulière à la liste d'ingrédients du médicament. Assurez-vous que le médicament ne contient pas d'ingrédients auxquels votre enfant serait allergique ou sensible. En prenant connaissance des ingrédients, vous éviterez également de lui administrer plus d'un médicament contenant le même ingrédient actif.
- Lisez attentivement le mode d'emploi sur l'emballage. Vérifiez la dose de médicament qui est recommandée selon le poids et l'âge de votre enfant et déterminez à quelle fréquence vous devez l'administrer. Parfois, les recommandations posologiques sont fondées sur le poids et l'âge. Si la dose suggérée en fonction du poids de votre enfant diffère de la dose suggérée en fonction de son âge, demandez conseil à votre pharmacien ou à un autre professionnel de la santé.
- Pour administrer les médicaments liquides, utilisez toujours un instrument de mesure adéquat, comme une seringue orale, une cuillère à mesurer spéciale ou un godet pour médicaments.
Pour en savoir plus : http://www.medicamentssecuritaires.ca/bulletins/dossiers/ISMPC_Alerte_2011_04.pdf
- Méfiez-vous des éventuelles interactions avec les autres médicaments que prend votre enfant. Si votre enfant prend des médicaments d'ordonnance ou des médicaments en vente libre pour un autre problème de santé, demandez à votre médecin ou à votre pharmacien de vous recommander un médicament en vente libre qui convient. Dans la mesure du possible, procurez-vous les médicaments d'ordonnance et les médicaments en vente libre de votre enfant dans la même pharmacie. Lorsque vous achetez un médicament en vente libre, informez-vous

- auprès du pharmacien sur les éventuelles interactions avec les autres médicaments de votre enfant.
- **ÉVITEZ d'administrer de l'acide acétylsalicylique (également connu sous les noms Aspirin, AAS et ASA)** ou d'autres médicaments semblables appelés « salicylates » aux enfants, sauf avis contraire d'un professionnel de la santé. Ces médicaments ont été associés à une maladie potentiellement mortelle appelée « syndrome de Reye » lors de l'administration aux enfants et aux adolescents atteints d'infections virales, comme la varicelle ou la grippe.
 - N'oubliez pas que les produits naturels (comme les vitamines, les minéraux, les remèdes à base d'herbes et les médicaments traditionnels) peuvent interagir avec les médicaments en vente libre et les médicaments d'ordonnance. Ce ne sont pas tous les médicaments naturels qui conviennent aux enfants. Soyez aussi vigilant en choisissant des produits naturels qu'en choisissant tout autre type de médicament.
 - Même s'ils sont obtenus sans ordonnance, n'oubliez pas que les médicaments en vente libre peuvent être associés à des erreurs susceptibles de causer un préjudice à votre enfant. Bon nombre de suggestions fournies dans les deux premiers bulletins de cette série s'appliquent également aux médicaments en vente libre. Médicamentssecuritaires.ca vous suggère de revoir les deux premiers bulletins de la série avant d'administrer un médicament en vente libre à votre enfant.
 - Ayez soin de communiquer avec un professionnel de la santé si votre enfant présente des symptômes inquiétants.

Les médicaments contre la toux et le rhume ne conviennent pas aux enfants âgés de moins de 6 ans

Il n'existe pas de traitement contre le rhume. Les médicaments contre la toux et le rhume sont donc uniquement conçus pour soulager les symptômes, et non pour traiter la maladie. Ces produits sont sur le marché depuis de nombreuses années, mais selon les résultats de recherches récentes, ils ne sont pas efficaces chez les enfants. De plus, ils peuvent entraîner de graves effets indésirables, surtout chez les jeunes enfants. Par conséquent, Santé Canada conseille aux parents d'ÉVITER les médicaments contre la toux et le rhume chez les enfants âgés de moins de 6 ans. Pour obtenir un complément d'information et consulter une liste de médicaments à éviter, rendez-vous au site Web de Santé Canada :

<http://www.hc-sc.gc.ca/dhp-mps/medeff/res/cough-toux-fra.php>

Pour traiter les enfants **âgés de plus de 6 ans**, n'oubliez pas de choisir des médicaments contre la toux et le rhume en fonction de leur âge et de leur poids. Suivez les directives à la lettre; administrer une quantité trop importante de médicament peut être dangereux. Bon nombre de médicaments contre la toux et le rhume contiennent différents ingrédients pour soulager les symptômes. Administrer plus d'un médicament à la fois peut être nuisible en raison du risque de surdose associé à un ingrédient particulier qui entrerait dans la composition de plus d'un produit. Consultez toujours votre pharmacien ou votre fournisseur de soins de santé avant d'administrer plus d'un médicament contre la toux ou le rhume et avant d'associer un tel médicament à un produit conçu pour soulager la douleur ou la fièvre.

Les médicaments contre la toux et le rhume peuvent également être nuisibles lorsqu'ils sont administrés avec d'autres sortes de médicaments. En outre, certains médicaments contre la toux et le rhume sont contre-indiqués chez les personnes qui sont atteintes de certaines maladies. Demandez conseil à votre pharmacien ou à votre fournisseur de soins de santé si votre enfant prend déjà un médicament d'ordonnance ou un autre médicament en vente libre. Demandez également conseil si votre enfant est atteint d'une maladie, même s'il ne reçoit pas de traitement contre celle-ci.

L'ISMP Canada tient à remercier les experts qui ont révisé le présent bulletin ainsi que la Partie 1 et la Partie 2 de la série : Rabih Dabliz, D. Pharm, et Spiros Konstas, inf. aut.